



(11) **EP 3 206 523 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**12.12.2018 Bulletin 2018/50**

(21) Numéro de dépôt: **15784087.7**

(22) Date de dépôt: **05.10.2015**

(51) Int Cl.:  
**A45D 20/12 (2006.01)**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR2015/052663**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2016/059316 (21.04.2016 Gazette 2016/16)**

(54) **ACCESSOIRE DE COIFFURE A POILS ET APPAREIL DE COIFFURE ÉQUIPÉ D'UN TEL ACCESSOIRE**

FRISIERZUBEHÖR MIT BORSTEN UND FRISIERVORRICHTUNG MIT SOLCH EINEM ZUBEHÖR  
HAIRSTYLING ACCESSORY WITH BRISTLES AND HAIRSTYLING DEVICE WITH SUCH AN ACCESSORY

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **13.10.2014 FR 1459814**

(43) Date de publication de la demande:  
**23.08.2017 Bulletin 2017/34**

(73) Titulaire: **SEB S.A.**  
**69130 Ecully (FR)**

(72) Inventeur: **LEGRAIN, Marc**  
**01390 Civrieux (FR)**

(74) Mandataire: **Bourrières, Patrice et al**  
**SEB Développement SAS**  
**Campus SEB**  
**112 Chemin du Moulin Carron**  
**69134 Ecully Cedex (FR)**

(56) Documents cités:  
**CN-A- 103 284 440 DE-A1- 19 835 791**  
**DE-A1-102012 210 275 US-A- 4 827 105**

**EP 3 206 523 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne un accessoire de coiffure pour la mise en forme et le séchage des cheveux. Un tel accessoire de coiffure est utilisé sur un appareil de coiffure à flux d'air soufflé tel qu'un sèche-cheveux ou une brosse soufflante, ledit accessoire étant raccordé au niveau de la sortie d'air dudit appareil. Un objectif de l'accessoire selon l'invention est de faciliter le travail des cheveux et la manipulation de l'appareil durant le séchage et le coiffage.

Il est connu le document publié sous le numéro CN103284440A qui divulgue un accessoire de coiffure agencé au niveau de la sortie d'air d'un sèche-cheveux. Cet accessoire comprend un corps creux pourvu d'une extrémité configurée pour être raccordée sur ladite sortie d'air, et un élément creux de forme annulaire ou torique qui est raccordé au corps creux et le prolonge vers l'avant. Cet élément creux comprend sur sa partie inférieure au moins une ouverture qui est configurée pour éjecter l'air soufflé par le sèche-cheveux autour dudit élément, selon une trajectoire parallèle à son axe de révolution. Cette conception présente pour avantage de manipuler facilement le sèche-cheveux lors du positionnement de l'accessoire au-dessus de la chevelure, ce qui permet d'une part de ne pas casser le poignet pour diriger l'air chaud verticalement et d'autre part de souffler l'air dans le sens de la longueur des cheveux, pour un meilleur séchage des cheveux sans abîmer leurs cuticules.

Cet accessoire peut être utilisé également pour sécher le long de la mèche : dans ce cas, la mèche est introduite traversant l'anneau et l'accessoire est guidé le long de la mèche depuis le cuir chevelu vers l'extrémité de la mèche. Toutefois, pendant ce séchage de la mèche traversant l'accessoire, la mèche tient difficilement en place dans l'anneau et peut même s'emmêler.

**[0002]** DE102012210275A1 décrit aussi un appareil de coiffure.

**[0003]** La présente invention met en oeuvre un accessoire de coiffure qui permet une manipulation aisée de l'appareil de coiffure et un positionnement convenable de cet accessoire lors du séchage. Elle a en outre pour objectif de faciliter le déplacement de l'appareil de coiffure et de l'accessoire de coiffure tout en conservant une position optimale de cet accessoire vis-à-vis de la chevelure, position selon laquelle l'air est soufflé dans le sens de la longueur des cheveux depuis le cuir chevelu vers l'extrémité de la mèche. Elle permet de répartir de façon homogène la mèche à l'intérieur de l'accessoire. Elle permet enfin de garantir un séchage rapide de la mèche, de ne pas emmêler la mèche et d'augmenter sa brillance. A cet effet, l'invention concerne un accessoire de coiffure pour la mise en forme des cheveux selon la revendication 1, destiné à être raccordé à une sortie d'air d'un appareil de coiffure à flux d'air soufflé, ledit accessoire comprenant un corps creux pourvu d'une extrémité configurée pour être raccordée à ladite sortie d'air, et comprenant

au moins une première branche creuse de forme arquée qui prolonge le corps creux en bifurquant et qui comprend au moins une ouverture, ladite au moins une ouverture étant configurée pour éjecter l'air soufflé dans un sens substantiellement perpendiculaire à un plan P passant par ladite branche, ladite première branche creuse comprenant des poils qui s'étendent sur les côtés internes de la branche, de préférence parallèlement au plan P. Par plan P passant par les deux branches, on entend un plan P qui coupe les deux branches en s'étendant parallèlement à ces dernières.

Ainsi, les poils agencés à l'intérieur de l'arc formé par la branche permettent de brosser et/ou peigner la mèche, lui évitant d'être emmêlée, lui apportent plus de brillance ou éclat et permettent à la mèche d'être uniformément répartie à l'intérieur de l'accessoire. Les poils peuvent être en synthétique et/ou en matière naturelle, par exemple de sanglier. Par poil on entend tout poil en matière synthétique ou naturelle, mais aussi tout picot, par exemple en plastique, ou bien encore un ensemble de ceux-ci. Ils peuvent être rassemblés et fixés par touffes comprenant une ou plusieurs matières.

Selon une réalisation, l'accessoire de coiffure comprend au moins une deuxième branche creuse de forme arquée qui prolonge le corps creux en bifurquant et qui comprend au moins une ouverture, lesdites ouvertures étant configurées pour éjecter l'air soufflé dans un sens substantiellement perpendiculaire à un plan P passant par les deux branches, ladite deuxième branche creuse comprenant des poils qui s'étendent sur les côtés internes de la branche, parallèlement au plan P. Ainsi, les poils agencés à l'intérieur de l'arc formé par chaque branche permettent de brosser et/ou peigner la mèche, lui évitant d'être emmêlée, en la traitant de chaque côté et lui apportent plus de brillance ou éclat. Les poils agencés sont maintenus de chaque côté de la branche de façon homogène pendant tout le déplacement de l'accessoire le long de la mèche.

**[0004]** Selon cette réalisation de l'accessoire de coiffure, dans une première variante, les extrémités des poils sur la première branche sont distantes des extrémités des poils sur la seconde branche. Cette première variante permet de limiter les efforts de traction exercés sur les cheveux, durant le déplacement de l'accessoire le long desdits cheveux.

**[0005]** Selon cette réalisation de l'accessoire de coiffure, dans une deuxième variante, les extrémités des poils sur la première branche sont en contact avec les extrémités des poils sur la seconde branche. Cette seconde variante permet un meilleur démêlage des cheveux.

**[0006]** Afin de limiter tout de même la traction sur ces cheveux l'accessoire de coiffure prévoit de monter les poils sur au moins une barrette qui est assemblée avec un degré de mobilité vis-à-vis de la ou des branches. Ainsi, la mobilité de l'au moins une barrette permet d'écarter les poils en fonction de l'épaisseur de la mèche de cheveux disposée entre les deux branches durant le

déplacement de l'accessoire de coiffure, ce qui limite la traction sur les cheveux.

**[0007]** Dans ce mode de réalisation à barrette, la au moins une barrette peut être articulée autour d'un axe de rotation inclus dans le plan P passant par ladite au moins première branche. Au repos, les poils sont dans le plan P et en usage, ils pivotent si trop de tension est appliquée. L'articulation peut être limitée en angle, pour ne pas totalement éliminer l'effet des poils.

**[0008]** Aussi, la au moins une barrette peut être mobile par montage sur au moins un ressort de rappel. Le ressort de rappel peut être intercalé entre la barrette et le corps de l'accessoire. Il peut être éventuellement réglable, permettant ainsi de garantir l'effort de brossage minimum selon la nature des cheveux.

**[0009]** Enfin, la au moins une barrette peut être détachable ou interchangeable. Ceci permet de remplacer des barrettes de poils usées, ou bien de modifier la nature du poil, le diamètre des poils selon les cheveux d'utilisateurs différents ou selon l'état des cheveux d'un même utilisateur.

**[0010]** Selon une première réalisation des deux branches, l'accessoire de coiffure présente lesdites branches configurées pour que leurs extrémités se touchent. Ceci permet une réalisation simplifiée de l'accessoire. Les deux branches peuvent même former une seule pièce.

**[0011]** Selon une deuxième réalisation des deux branches, alternative à la première, l'accessoire de coiffure présente lesdites branches configurées pour que leurs extrémités présentent entre elles un écartement E permettant le passage de cheveux. Ainsi, l'accessoire peut être positionné convenablement au-dessus de la chevelure en manipulant aisément l'appareil de coiffure. En outre, les mèches de cheveux peuvent être positionnées facilement entre les deux branches en les introduisant par ledit écartement, ce qui permet de déplacer l'accessoire de coiffure le long des cheveux tout en maintenant un souffle d'air dans le sens de la longueur desdits cheveux.

**[0012]** Selon cette deuxième conception, les extrémités des branches de l'accessoire comprennent l'écartement E entre elles compris entre 10 et 40mm, préférentiellement entre 15 et 20 mm. Cette plage d'écartement permet de pénétrer facilement les cheveux entre les deux branches et incite en outre l'utilisateur à limiter l'épaisseur de la mèche de cheveux disposée entre ces deux branches .

**[0013]** Par ailleurs, dans une première alternative de forme, les branches sont configurées pour former entre elles un cercle. Cette forme permet une excellente répartition du flux d'air, notamment lorsque l'accessoire est positionné au-dessus de la chevelure. Cette conception est aussi mieux adaptée aux appareils de coiffure de type sèche-cheveux en forme de pistolet.

**[0014]** Et dans une seconde alternative de forme, les branches sont configurées pour former sensiblement entre elles une ellipse. Cette conception favorise l'introduction des cheveux entre les deux branches en les répar-

tissant le long desdites branches, ce qui favorise une disposition à plat de la mèche de cheveux entre les branches plutôt qu'une disposition en tronc de ladite mèche, pour une meilleure efficacité du souffle d'air sur les cheveux . Cette conception est en outre mieux adaptée aux appareils de coiffure de type brosse soufflante ayant des accessoires se montant dans le prolongement linéaire du corps de la brosse. La conception de forme oblongue ou elliptique permet aussi une bonne ergonomie de maintien de l'appareil complet lorsque l'accessoire est utilisé notamment pour sécher les mèches de cheveux sur le côté de la tête.

**[0015]** Selon une variante de conception de l'accessoire de coiffure objet de l'invention, des moyens d'ouverture sont agencés entre au moins l'une des branches et le corps pour modifier l'écartement entre ces deux branches. D'une part, selon une première utilisation, cette conception favorise l'introduction des cheveux entre les deux branches. En effet, cette conception permet d'ouvrir les deux branches pour augmenter leur écartement entre elles et faciliter le positionnement des cheveux, avant de refermer lesdites branches pour les ramener en position normale. D'autre part, selon une seconde utilisation, cette conception permet d'écarter au maximum les deux branches pour les positionner au niveau du contour de la tête et encercler en partie ledit contour.

**[0016]** Selon cette variante de conception de l'accessoire de coiffure objet de l'invention, un système d'actionnement est agencé entre au moins l'une des branches et le corps pour écarter automatiquement la ou les branches en activant ledit système. Cela facilite la manipulation de l'accessoire lorsque l'utilisateur souhaite écarter les deux branches.

**[0017]** L'invention concerne également un appareil de coiffure à flux d'air soufflé, de préférence un sèche-cheveux ou une brosse soufflante. Cet appareil de coiffure comprend une sortie d'air par laquelle est soufflé l'air qui peut être chauffé au préalable. L'appareil de coiffure comprend également au moins un accessoire de coiffure selon l'invention, qui comprend l'une ou l'autre des caractéristiques précitées. En outre, des moyens d'assemblage sont agencés entre ladite sortie d'air et l'extrémité du corps de l'accessoire de coiffure. Cela permet un assemblage amovible entre l'accessoire de coiffure et l'appareil de coiffure, afin de permettre l'utilisation de plusieurs accessoires de coiffure présentant des caractéristiques différentes, objets de l'invention ou non, avec le même appareil de coiffure.

**[0018]** Selon une conception de l'appareil de coiffure objet de l'invention, celui comprend un détecteur de présence de l'accessoire de coiffure assemblé sur la sortie d'air. Cela permet à l'appareil de coiffure de reconnaître l'accessoire de coiffure lors de son assemblage sur la sortie d'air.

**[0019]** Selon cette conception, ledit appareil de coiffure comprend préférentiellement un indicateur de présence de l'accessoire de coiffure assemblé sur la sortie d'air, configuré pour être enclenché lorsque le détecteur de

présence est actif. Cela permet d'indiquer à l'utilisateur que l'accessoire de coiffure est convenablement branché sur la sortie d'air de l'appareil.

**[0020]** Selon cette conception, ledit appareil de coiffure comprend préférentiellement des moyens de limitation de la température de chauffe du flux d'air soufflé, configurés pour être enclenchés lorsque le détecteur de présence est actif. Cela présente pour avantage d'éviter une chauffe trop importante de l'accessoire de coiffure, pouvant causer son endommagement.

**[0021]** Les caractéristiques et avantages de la présente invention ressortiront de la description suivante d'exemples de réalisation, non limitatifs, de l'accessoire de coiffure adapté sur différents types d'appareil de coiffure à flux d'air soufflé. Cette description s'appuie sur des figures, parmi lesquelles :

- Les figures 1 et 2 illustrent deux vues en plan d'un sèche-cheveux sur lequel est agencé un premier mode de conception d'un accessoire de coiffure selon l'invention ;
- Les figures 3 et 4 illustrent deux vues en plan d'une brosse soufflante sur laquelle est agencé un second mode de conception d'un accessoire de coiffure selon l'invention ;
- La figure 5 illustre une vue en coupe transversale d'une branche d'un accessoire ;
- Les figures 6 et 7 illustrent deux variantes d'un accessoire de coiffure tel qu'illustré en figure 1 et 2, adaptées sur un sèche-cheveux ;
- Les figures 8 et 9 illustrent deux modes de conception de l'accessoire de coiffure, comparables à ceux des figures 1 à 4, avec une légère variante quant à la mise en oeuvre de poils sur les côtés internes des branches.

**[0022]** Dans la suite de la description, les mêmes références sont utilisées pour définir les mêmes caractéristiques ou leurs équivalents.

**[0023]** Sur les figures 1 et 2 est illustré un appareil de coiffure 1 à flux d'air soufflé du type sèche-cheveux. Il en est de même sur les figures 6, 7 et 9. Tandis que sur les figures 3, 4 et 8, cet appareil de coiffure 1 est du type brosse soufflante. L'appareil de coiffure 1 comprend un corps 2 comprenant une poignée de manipulation 2a et une sortie d'air 3 par laquelle est soufflé l'air. L'appareil de coiffure 1 comprend également un bouton de commande 4 et un bouton de réglage 5 de la température de chauffe de l'air soufflé. Le corps 2 intègre des moyens de chauffe de l'air (résistance électrique par exemple) et des moyens de soufflage de l'air (groupe moto-ventilateur par exemple) qui est éjecté par la sortie d'air 3, lesquels sont pilotés par une carte électronique. De telles caractéristiques de l'appareil de coiffure 1 sont bien connues de l'homme du métier et ne seront donc pas plus détaillées.

**[0024]** Tel qu'illustré sur les figures 1 à 4, un accessoire de coiffure 6 est assemblé sur la sortie d'air 3 de l'appareil

de coiffure 1. L'accessoire de coiffure 6 comprend un corps 7 qui est creux. L'extrémité 8 du corps 7 est assemblée avec la sortie d'air 3. Pour cela, l'extrémité 8 peut être configurée pour s'emboîter dans la sortie d'air 3. On peut également envisager un montage coulissant de l'extrémité 8 à l'intérieur de la sortie d'air 3, avec un système d'encliquetage (non illustré sur les figures) mis en oeuvre entre l'extrémité 8 et la sortie d'air 3. Ce système d'encliquetage peut par exemple consister en une gorge agencée au niveau de l'extrémité 8 et en des griffes escamotables actionnées par un bouton de commande, les griffes se positionnant dans la gorge lors de l'engagement de l'extrémité 8 à l'intérieur de la sortie d'air 3.

**[0025]** Tel qu'illustré sur les figures 1 à 4, l'accessoire de coiffure 6 comprend deux branches 9, 10 qui prolongent vers l'avant le corps 7 avec lequel elles communiquent en le séparant en deux, à la manière d'une bifurcation. Ces branches peuvent être substantiellement symétriques par rapport à un plan vertical et orthogonal au plan P passant par la ou les branches 9, 10. L'écartement E se situe à l'extrémité distale de l'accessoire une fois celui-ci monté sur l'appareil. Ces branches 9, 10 sont creuses et présentent une section transversale ayant la forme d'un U, comme illustré en figure 5. L'air soufflé sort de la sortie d'air 3 et passe à l'intérieur du corps 7, puis se propage le long des deux branches 9, 10, où il est éjecté vers le bas au travers d'une ouverture 11, dans le sens des flèches 19, perpendiculairement au plan P, tel qu'illustré en figures 2, 3 et 5. L'ouverture 11 peut être continue entre les deux branches 9, 10. On peut au contraire prévoir une ou plusieurs ouvertures 11 distinctes sur chacune des deux branches 9, 10. Alternativement aux deux branches séparées et espacées, celles-ci peuvent se toucher (non illustré) pour former un cercle complet comme dans l'art antérieur cité plus haut CN103284440 ou pour former une ellipse complète. Les deux branches peuvent être en communication de fluide pour laisser passer le flux d'air. Les deux branches peuvent être formées d'une seule pièce.

**[0026]** Sur les figures 1 et 2, les branches 9, 10 présentent une forme en demi-cercle avec leurs extrémités 12, 13 distantes l'une de l'autre afin de maintenir un écartement E entre elles. Ainsi les branches 9, 10 forment concomitamment un cercle ouvert au niveau desdites extrémités 12, 13. Sur les figures 3 et 4, la forme en demi-cercle des branches 9, 10 est remplacée par une forme en demi-ellipse de sorte que lesdites branches 9, 10 forment concomitamment une ellipse ouverte au niveau des deux extrémités 12, 13 ayant un écartement E entre elles. Cet écartement E permet le passage des cheveux pour les positionner entre les deux branches 9, 10. L'écartement E entre les deux extrémités 12, 13 des branches 9, 10 est choisi entre 10 mm et 40 mm, par exemple plus précisément entre 15 mm et 20 mm. De préférence, l'écartement E est de 17 mm pour des branches 9, 10 formant un cercle ouvert, et de 16 mm pour des branches 9, 10 formant une ellipse ouverte.

**[0027]** Sur la figure 1, l'accessoire de coiffure 6 com-

prend des poils 14 qui s'étendent radialement à l'intérieur du cercle formé par les branches 9, 10, dans un plan parallèle au plan P. Ces poils 14 sont disposés sur une rangée qui s'étend de part et d'autre sur les côtés internes 9a, 10a desdites branches 9, 10. Ces poils 14 sont sans contact les uns vis-à-vis des autres.

**[0028]** Sur la figure 4, l'accessoire de coiffure 6 comprend une première rangée de poils 14a qui s'étendent sur le côté interne 9a de la première branche 9 et une seconde rangée de poils 14b qui s'étendent sur le côté interne 10a de la seconde branche 10. Ces poils 14a, 14b sont disposés dans le plan P ou dans un plan parallèle audit plan P. Les extrémités 15a des poils 14a sur la première branche 9 viennent en contact avec les extrémités 15b des poils 14b sur la seconde branche 10. On pourrait toutefois envisager une variante selon laquelle lesdites extrémités 15a, 15b seraient distantes les unes vis-à-vis des autres.

**[0029]** Les figures 8 et 9 présentent des branches 9, 10 formant respectivement sensiblement une ellipse ouverte et un cercle ouvert. Par ellipse on entend une ellipse aplatie et prenant une forme oblongue. Sur la figure 8, on constate la présence de deux rangées de poils 14a, 14b similaires à celles de la figure 4. En outre, on constate sur cette figure 8 que les poils 14a sur la première branche 9 sont montés sur une barrette 16. Cette barrette 16 est agencée sur le côté interne 9a de la branche, avec un montage souple offrant un degré de mobilité aux poils 14a. Une telle barrette 16 est également prévue sur le côté interne 10a de la seconde branche 10. Cette conception permet d'écarter légèrement les extrémités 15a, 15b des poils 14a, 14b afin de limiter les efforts de traction sur les cheveux disposés entre les deux branches 9, 10, durant le déplacement de l'accessoire de coiffure 6 le long de ces cheveux. Sur la figure 9, on constate que les extrémités 15 des poils 14 sont également en contact, contrairement au mode de réalisation illustré en figure 1. Dans ce cas, une barrette 16 est également prévue sur les côtés internes 9a, 10a des branches 9, 10.

**[0030]** Sur la figure 6, la première branche 9 de l'accessoire de coiffure 6 est montée en liaison pivot 17 par rapport au corps 7, tout en communiquant avec celui-ci. La seconde branche 10 demeure fixe vis-à-vis du corps 7. Cette conception permet d'augmenter l'écartement E entre les deux extrémités 12, 13 des branches 9, 10, notamment pour faciliter l'introduction des cheveux entre ces deux branches 9, 10.

**[0031]** Sur la figure 7, les deux branches 9, 10 sont montées en liaison pivot 17, 18 vis-à-vis du corps 7, ce qui permet d'augmenter encore plus l'écartement E, en comparaison du mode de réalisation illustré en figure 6. Un écartement important permet aussi, par exemple, de positionner l'accessoire de coiffure 6 avec les deux branches 9, 10 ouvertes au niveau du contour de la tête.

**[0032]** Les modes de réalisation des figures 6 et 7 sont mis en oeuvre avec des branches 9, 10 formant un cercle ouvert. On peut également envisager ces modes de réalisation avec des branches 9, 10 formant une ellipse

ouverte semblable à celle illustrée sur les figures 4 et 8.

**[0033]** On peut envisager d'autres moyens d'ouverture des banches 9, 10 que des liaisons pivots 17, 18, notamment pour augmenter l'écartement E entre les extrémités 12, 13 de ces branches 9, 10. Par exemple, on peut envisager la mise en oeuvre de branches 9, 10 télescopiques.

**[0034]** On peut prévoir des crans (non illustrés sur les figures) agencés au niveau des liaisons pivots 17, 18 entre les branches 9, 10 et le corps 7, ces crans permettant de définir précisément plusieurs positions d'ouverture des branches 9, 10, voire uniquement de la première branche 9 dans le cas de la figure 6.

**[0035]** On peut également prévoir un système d'actionnement entre les branches 9, 10 et le corps 7, voire uniquement entre la première branche 9 et le corps 7 dans le cas de la figure 6. Ce système d'actionnement permet d'ouvrir automatiquement les branches 9, 10 lors de son activation. Par exemple, on peut prévoir des plots qui s'engagent dans les branches 9, 10 ou viennent en butée sur ces branches 9, 10 lorsqu'elles sont en position fermée, avec un écartement E minimal, ces plots étant escamotables au moyen de l'activation d'un bouton de commande ou d'une gâchette. Des ressorts de rappel agencés entre les branches 9, 10 et le corps 7 assurent l'ouverture automatique des branches 9, 10 lors de l'escamotage desdits plots.

**[0036]** D'autres caractéristiques sont envisageables pour l'accessoire de coiffure 6, sans sortir du cadre de l'invention.

**[0037]** D'autres caractéristiques sont également envisageables sur l'appareil de coiffure 1. L'appareil de coiffure 1 comprend notamment un détecteur de présence (non illustré) agencé au niveau de la sortie d'air 3. Ce détecteur de présence s'enclenche lors de l'assemblage du corps 7 de l'accessoire de coiffure 6 avec ladite sortie d'air 3. Le détecteur de présence transmet les informations à une carte électronique (non illustrée) de l'appareil de coiffure 1, agencée dans le corps 2 de cet appareil de coiffure 1. Lors de l'enclenchement du détecteur de présence, la carte électronique commande l'allumage d'un indicateur lumineux (non illustré) agencé en évidence sur le corps 2 de l'appareil de coiffure 1 pour signaler à l'utilisateur l'assemblage de l'accessoire de coiffure 6 sur l'appareil de coiffure 1. En outre, cette carte électronique est configurée pour piloter les moyens de chauffe (non illustrés) de l'appareil de coiffure 1 lorsque la présence de l'accessoire de coiffure 6 est détectée, afin de limiter la température de chauffe de l'air soufflé et, ainsi, d'éviter l'endommagement de l'accessoire de coiffure 6.

## Revendications

1. Accessoire de coiffure (6) pour la mise en forme des cheveux, destiné à être raccordé à une sortie d'air (3) d'un appareil de coiffure à flux d'air soufflé (1), ledit accessoire (6) comprenant un corps creux (7)

pourvu d'une extrémité (8) configurée pour être raccordée à ladite sortie d'air (3), et comprenant

- au moins une première branche creuse (9, 10) de forme arquée qui prolonge le corps creux (7) en bifurquant et qui comprend au moins une ouverture (11),

**caractérisé en ce que:**

- ladite au moins une ouverture (11) est configurée pour éjecter l'air soufflé dans un sens substantiellement perpendiculaire à un plan P passant par ladite branche (9,10) et qui coupe ladite au moins première branche en s'étendant parallèlement à cette dernière,
  - ladite première branche creuse (9, 10) comprend des poils (14, 14a, 14b) qui s'étendent sur les côtés internes (9a, 10a) de la branche (9, 10), de préférence parallèlement au plan P.
2. Accessoire de coiffure (6) selon la revendication précédente comprenant au moins une deuxième branche creuse (9, 10) de forme arquée qui prolonge le corps creux (7) en bifurquant et qui comprend au moins une ouverture (11), lesdites ouvertures (11) étant configurées pour éjecter l'air soufflé dans un sens substantiellement perpendiculaire à un plan P passant par les deux branches (9, 10), ladite deuxième branche creuse (9, 10) comprenant des poils (14, 14a, 14b) qui s'étendent sur les côtés internes (9a, 10a) de la branche (9, 10), parallèlement au plan P.
  3. Accessoire de coiffure (6) selon la revendication précédente, dans lequel les extrémités (15a) des poils sur la première branche (9) sont distantes des extrémités (15b) des poils sur la seconde branche (10).
  4. Accessoire de coiffure (6) selon la revendication 1 ou 2, dans lequel les extrémités (15a) des poils sur la première branche (9) sont en contact avec les extrémités (15b) des poils sur la seconde branche (10).
  5. Accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les poils (14, 14a, 14b) sont montés sur au moins une barrette (16) qui est assemblée avec un degré de mobilité vis-à-vis de la ou des branches (9, 10), ladite au moins une barrette (16) étant préférentiellement articulée autour d'un axe de rotation inclus dans le plan P passant par ladite au moins première branche (9, 10).
  6. Accessoire de coiffure (6) selon la revendication précédente où la au moins une barrette (16) est mobile par montage sur ressort de rappel, ladite au moins une barrette (16) étant avantageusement détachable ou interchangeable.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7. Accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes, où lesdites branches (9, 10) sont configurées pour que leurs extrémités (12, 13) se touchent.

8. Accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes sauf la dernière, où lesdites branches (9, 10) sont configurées pour que leurs extrémités (12, 13) présentent entre elles un écartement E permettant le passage de cheveux, l'écartement E étant avantageusement compris entre 10 et 40 mm, et préférentiellement entre 15 et 20 mm.

9. Accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel les branches (9, 10) sont configurées pour former entre elles un cercle ou sensiblement une ellipse.

10. Accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel des moyens d'ouverture sont agencés entre au moins l'une des branches (9, 10) et le corps (7) pour modifier l'écartement entre ces deux branches.

11. Accessoire de coiffure (6) selon la revendication précédente, dans lequel un système d'actionnement est agencé entre au moins l'une des branches (9, 10) et le corps (7) pour écarter automatiquement la ou les branches en activant ledit système.

12. Appareil de coiffure à flux d'air soufflé (1), lequel comprend une sortie d'air (3) et un accessoire de coiffure (6) selon l'une des revendications précédentes, des moyens d'assemblage étant agencés entre ladite sortie d'air (3) et l'extrémité (8) du corps (7) de l'accessoire de coiffure (6).

13. Appareil de coiffure (1) selon la revendication précédente, lequel comprend un détecteur de présence de l'accessoire de coiffure (6) assemblé sur la sortie d'air (3).

14. Appareil de coiffure (1) selon la revendication précédente, lequel comprend un indicateur de présence de l'accessoire de coiffure (6) assemblé sur la sortie d'air (3), configuré pour être enclenché lorsque le détecteur de présence est actif.

15. Appareil de coiffure (1) selon l'une des deux revendications précédentes, lequel comprend des moyens de limitation de la température de chauffe du flux d'air soufflé, configurés pour être enclenchés lorsque le détecteur de présence est actif.

**Patentansprüche**

1. Frisierzubehörteil (6) zum Formen von Haaren, das

dazu bestimmt ist, mit einem Luftauslass (3) eines Frisiergeräts mit einem Strom von eingeblasener Luft (1) verbunden zu werden, wobei das Zubehörteil (6) einen Hohlkörper (7) umfasst, der mit einem Ende (8) versehen ist, das konfiguriert ist, um mit dem Luftauslass (3) verbunden zu werden, und umfassend

- mindestens einen ersten hohlen Zweig (9, 10) mit bogenförmiger Gestalt, der den Hohlkörper (7) durch eine Abzweigung verlängert und der mindestens eine Öffnung (11) umfasst,

**dadurch gekennzeichnet, dass:**

- die mindestens eine Öffnung (11) konfiguriert ist, um die eingeblasene Luft in einer Richtung im Wesentlichen senkrecht zu einer durch den Zweig (9, 10) verlaufenden Ebene P auszustößen, und die den mindestens ersten Zweig schneidet, indem sie sich parallel zu diesem letzteren erstreckt;

- der erste hohle Zweig (9, 10) Borsten (14, 14a, 14b) umfasst, die sich auf den inneren Seiten (9a, 10a) des Zweigs (9, 10) vorzugsweise parallel zu der Ebene P erstrecken.

2. Frisierzubehörteil (6) nach dem vorstehenden Anspruch, umfassend mindestens einen zweiten hohlen Zweig (9, 10) mit bogenförmiger Gestalt, der den Hohlkörper (7) durch eine Abzweigung verlängert und der mindestens eine Öffnung (11) aufweist, wobei die Öffnungen (11) konfiguriert sind, um die Luft in einer Richtung im Wesentlichen senkrecht zu einer durch die zwei Zweige (9, 10) verlaufenden Ebene P auszustößen, wobei der zweite hohle Zweig (9, 10) Borsten (14, 14a, 14b) umfasst, die sich auf den inneren Rippen (9a, 10a) des Zweigs (9, 10) parallel zu der Ebene P erstrecken.
3. Frisierzubehörteil (6) nach dem vorstehenden Anspruch, wobei die Enden (15a) der Borsten auf dem ersten Zweig (9) von den Enden (15b) der Borsten auf dem zweiten Zweig (10) beabstandet sind.
4. Frisierzubehörteil (6) nach Anspruch 1 oder 2, wobei die Enden (15a) der Borsten auf dem ersten Zweig (9) mit den Enden (15b) der Borsten auf dem zweiten Zweig (10) in Kontakt sind.
5. Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei die Borsten (14, 14a, 14b) an mindestens einer Spange (16) angebracht sind, die mit einem gewissen Grad an Beweglichkeit dem oder den Zweigen (9, 10) gegenüber angeordnet ist, wobei die wenigstens eine Spange (16) vorzugsweise um eine Drehachse schwenkbar ist, die in der durch den mindestens ersten Zweig (9, 10) verlaufenden Ebene P enthalten ist.

6. Frisierzubehörteil (6) nach dem vorstehenden Anspruch, wobei die mindestens eine Spange (16) durch eine Anbringung auf einer Rückstellfeder bewegbar ist, wobei die mindestens eine Spange (16) vorteilhafterweise lösbar oder auswechselbar ist.
7. Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei die Zweige (9, 10) so konfiguriert sind, dass ihre Enden (12, 13) einander berühren.
8. Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche mit Ausnahme des letzten, wobei die Zweige (9, 10) so konfiguriert sind, dass ihre Enden (12, 13) zwischen sich einen Abstand E aufweisen, der den Durchgang von Haaren erlaubt, wobei der Abstand E vorteilhafterweise zwischen 10 und 40 mm und vorzugsweise zwischen 15 und 20 mm beträgt.
9. Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei die Zweige (9, 10) konfiguriert sind, um zwischen sich einen Kreis oder im Wesentlichen eine Ellipse zu bilden.
10. Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei Öffnungsmittel zwischen mindestens einem der Zweige (9, 10) und dem Körper (7) angeordnet sind, um den Abstand zwischen diesen zwei Zweigen zu ändern.
11. Frisierzubehörteil (6) nach dem vorstehenden Anspruch, wobei ein Betätigungssystem zwischen mindestens einem der Zweige (9, 10) und den Körper (7) angeordnet ist, um automatisch den Zweig oder die Zweige durch Aktivieren dieses Systems zu entfernen.
12. Frisiergerät mit einem Strom von eingeblasener Luft (1), wobei es einen Luftauslass (3) und ein Frisierzubehörteil (6) nach einem der vorstehenden Ansprüche umfasst, wobei Anbringungsmittel zwischen dem Luftauslass (3) und dem Ende (8) des Körpers (7) des Frisierzubehörs (6) angeordnet sind.
13. Frisiergerät (1) nach dem vorstehenden Anspruch, wobei es einen Anwesenheitsdetektor des Frisierzubehörs (6) umfasst, der an dem Luftauslass (3) angebracht ist.
14. Frisiergerät (1) nach dem vorstehenden Anspruch, wobei es eine Anwesenheitsanzeige des Frisierzubehörs (6) umfasst, die an dem Luftauslass (3) angebracht ist, wobei sie konfiguriert ist, eingeschaltet zu sein, wenn der Anwesenheitsdetektor aktiv ist.
15. Frisiergerät (1) nach einem der beiden vorstehenden Ansprüche, wobei es Mittel zur Begrenzung der

Heiztemperatur des Stroms von eingeblasener Luft umfasst, wobei sie konfiguriert sind, eingeschaltet zu sein, wenn der Anwesenheitsdetektor aktiv ist.

preferably hinged around an axis of rotation included in the plane P passing through said at least one first branch (9, 10).

## Claims

1. Hair styling accessory (6) for shaping hair, configured to be connected to an air outlet (3) of a blown air hair styling device (1), said accessory (6) comprising a hollow body (7) provided with an end (8) configured to be connected to said air outlet (3), and comprising:

- at least one first hollow branch (9, 10) of arched shape which extends the hollow body (7) by branching off and which comprises at least one opening (11),

### characterised in that:

- said at least one opening (11) is configured to eject blown air into a direction, substantially perpendicular to a plane P passing through said branch (9, 10), and which cuts said at least one branch by extending parallel to the latter,

- said first hollow branch (9, 10) comprises bristles (14, 14a, 14b) which extend over the inner sides (9a, 10a) of the branch (9, 10), preferably parallel to the plane P.

2. Hair styling accessory (6) according to the preceding claim, comprising at least one second hollow branch (9, 10) of arched shape which extends the hollow body (7) by branching off and which comprises at least one opening (11), said openings (11) being configured to eject blown air into a direction, substantially perpendicular to a plane P passing through the two branches (9, 10), said second hollow branch (9, 10) comprising bristles (14, 14a, 14b) which extend over the inner sides (9a, 10a) of the branch (9, 10), parallel to the plane P.
3. Hair styling accessory (6) according to the preceding claim, wherein the ends (15a) of the bristles on the first branch (9) are distant from the ends (15b) of the bristles on the second branch (10).
4. Hair styling accessory (6) according to claim 1 or 2, wherein the ends (15a) of the bristles on the first branch (9) are in contact with the ends (15b) of the bristles on the second branch (10).
5. Hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, wherein the bristles (14, 14a, 14b) are mounted on at least one bar (16) which is assembled with a degree of mobility vis-à-vis the branches (9, 10), said at least one bar (16) being

- 5 6. Hair styling accessory (6) according to the preceding claim, where the at least one bar (16) is mobile by mounting on a counter spring, said at least one bar (16) being advantageously detachable or interchangeable.

- 10 7. Hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, where said branches (9, 10) are configured such that the ends (12, 13) thereof touch.

- 15 8. Hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, except for the latter, where said branches (9, 10) are configured such that the ends (12, 13) have between them, a clearance E making it possible for the passing of hair, the clearance E being advantageously between 10 and 40mm, and preferably between 15 and 20mm.

- 20 9. Hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, wherein the branches (9, 10) are configured to form between them, a circle or substantially an ellipse.

- 25 10. Hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, wherein the opening means are arranged between at least one of the branches (9, 10) and the body (7) to modify the clearance between these two branches

- 30 11. Hair styling accessory (6) according to the preceding claim, wherein an actuation system is arranged between at least one of the branches (9, 10) and the body (7) to automatically spread the branch(es) by activating said system.

- 35 12. Blown air stream hair styling device (1), which comprises an air outlet (3) and a hair styling accessory (6) according to any one of the preceding claims, the assembly means being arranged between said air outlet (3) and the end (8) of the body (7) of the hair styling accessory (6).

- 40 13. Hair styling device (1) according to the preceding claim, which comprises a hair styling accessory (6) presence detector, assembled on the air outlet (3).

- 45 14. Hair styling device (1) according to the preceding claim, which comprises a hair styling accessory (6) presence indicator, assembled on the air outlet (3), configured to be triggered when the presence detector is active.

- 50 15. Hair styling device (1) according to any one of the

two preceding claims, which comprises means for limiting the heating temperature of the blown air stream, configured to be triggered when the presence detector is active.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

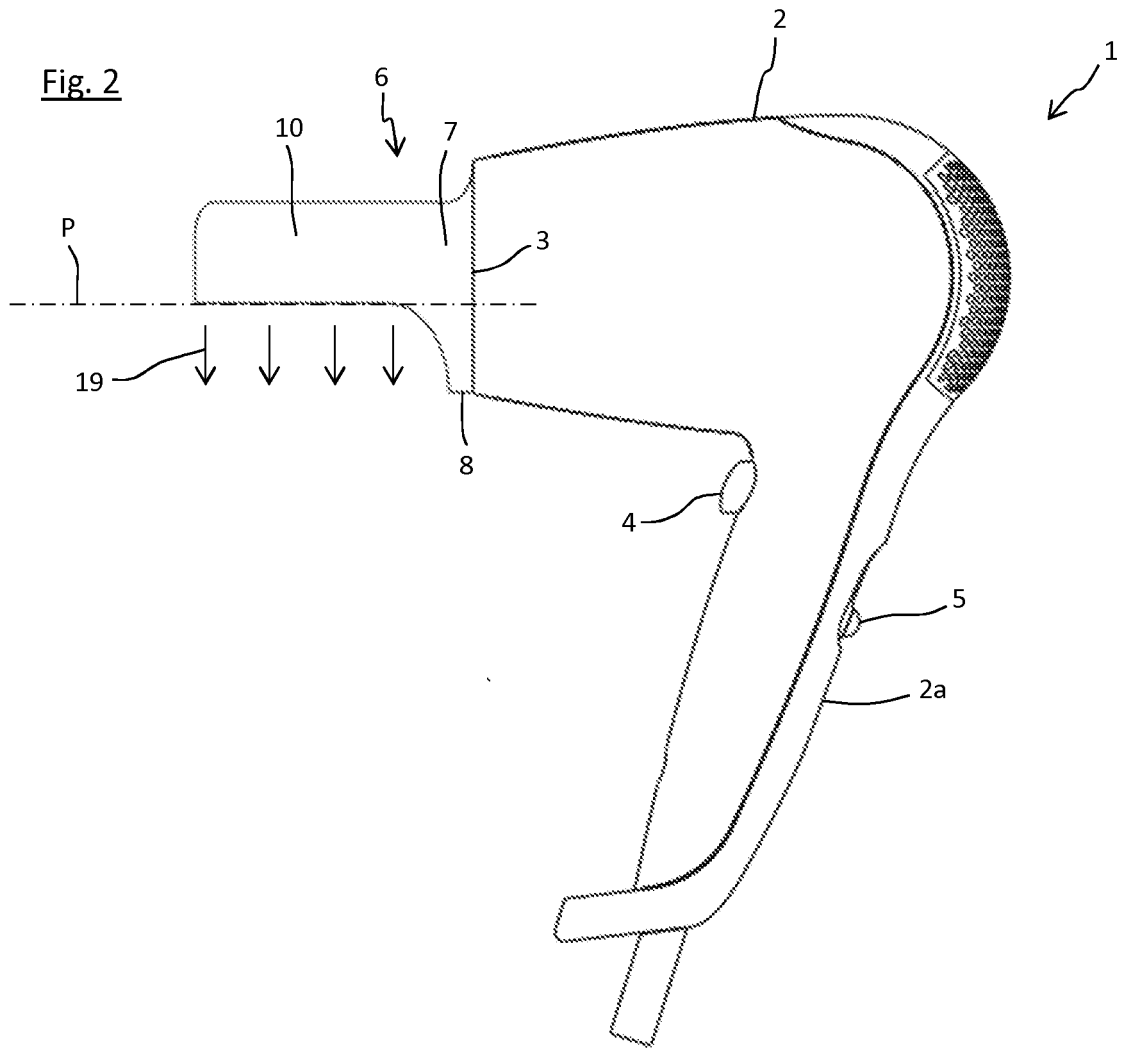
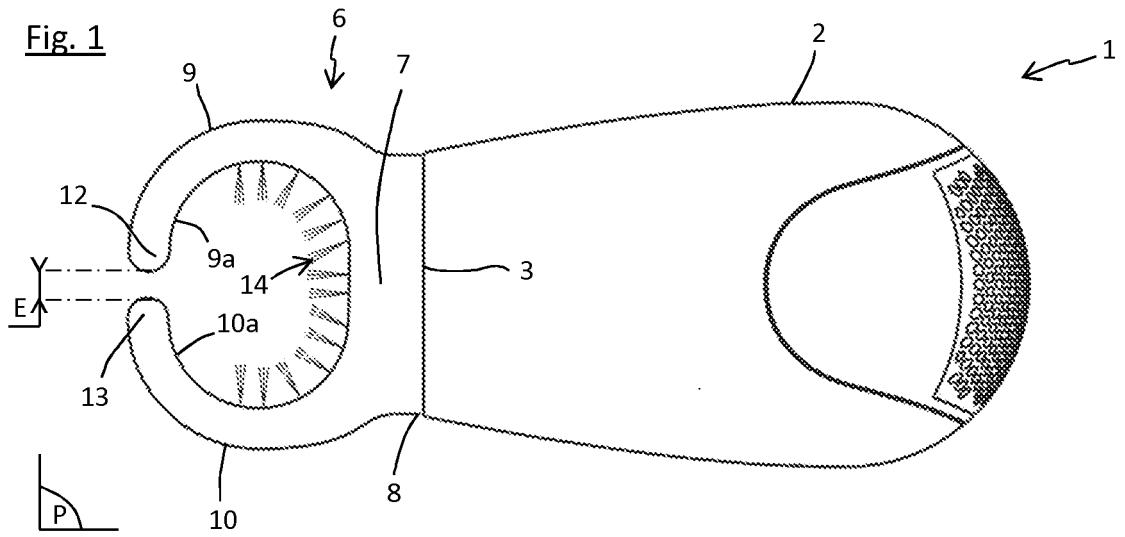


Fig. 3

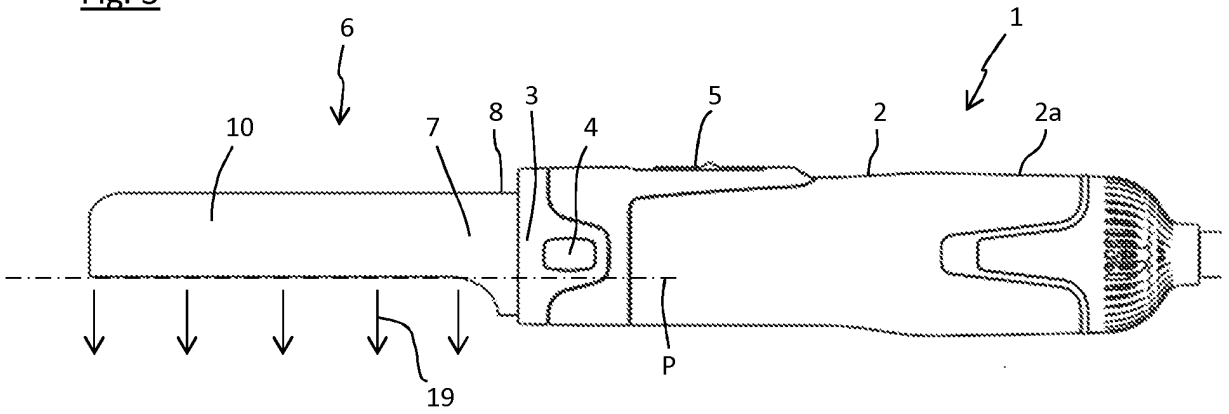


Fig. 4

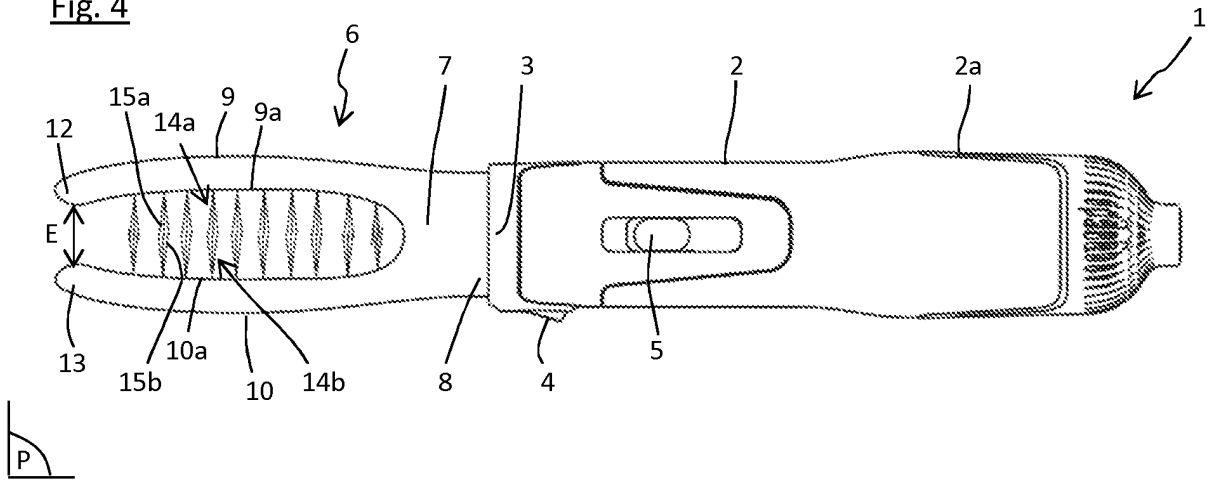


Fig. 5

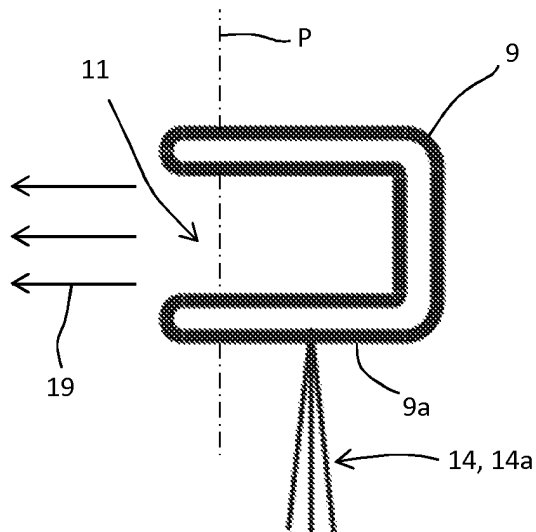


Fig. 6

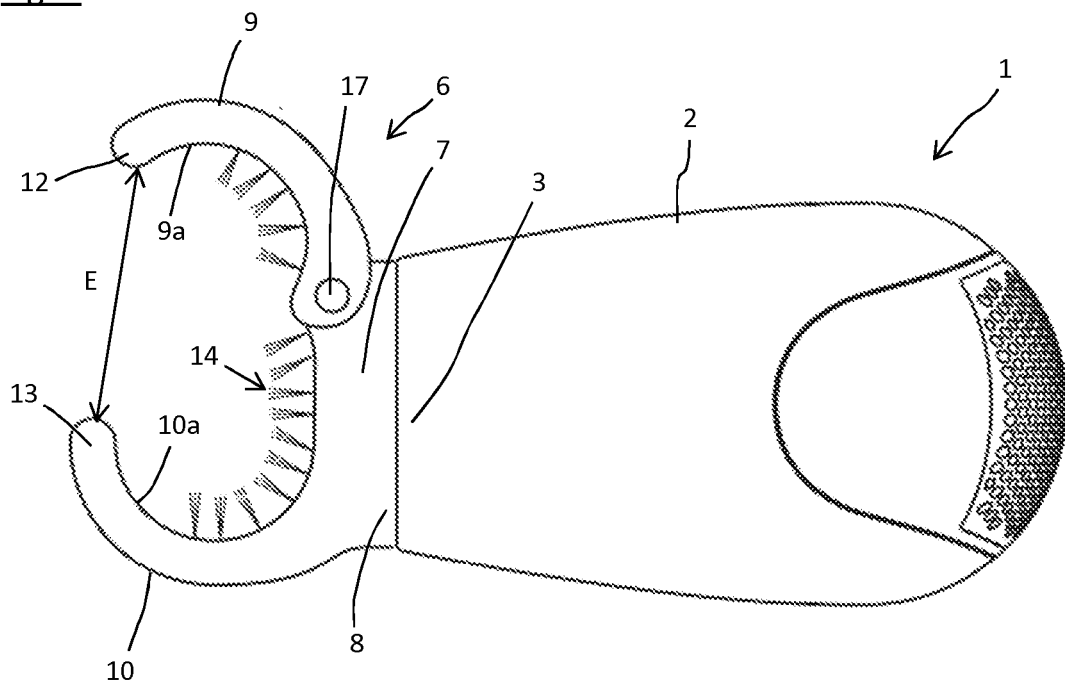


Fig. 7

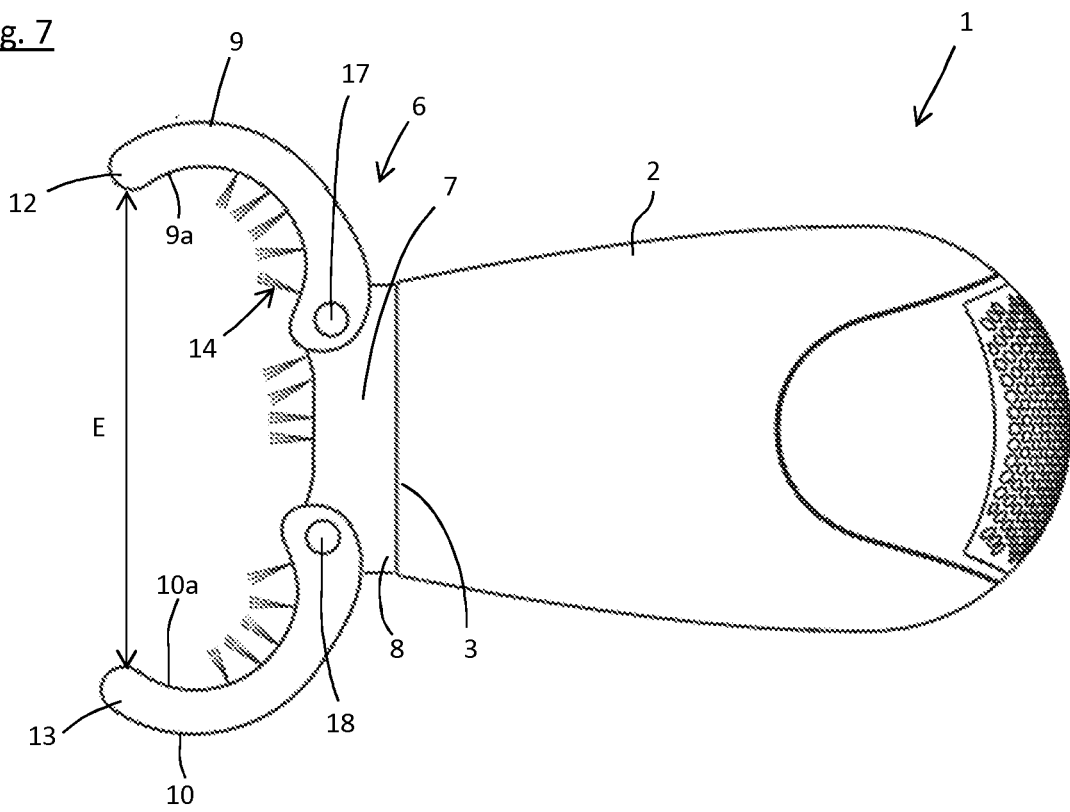


Fig. 8

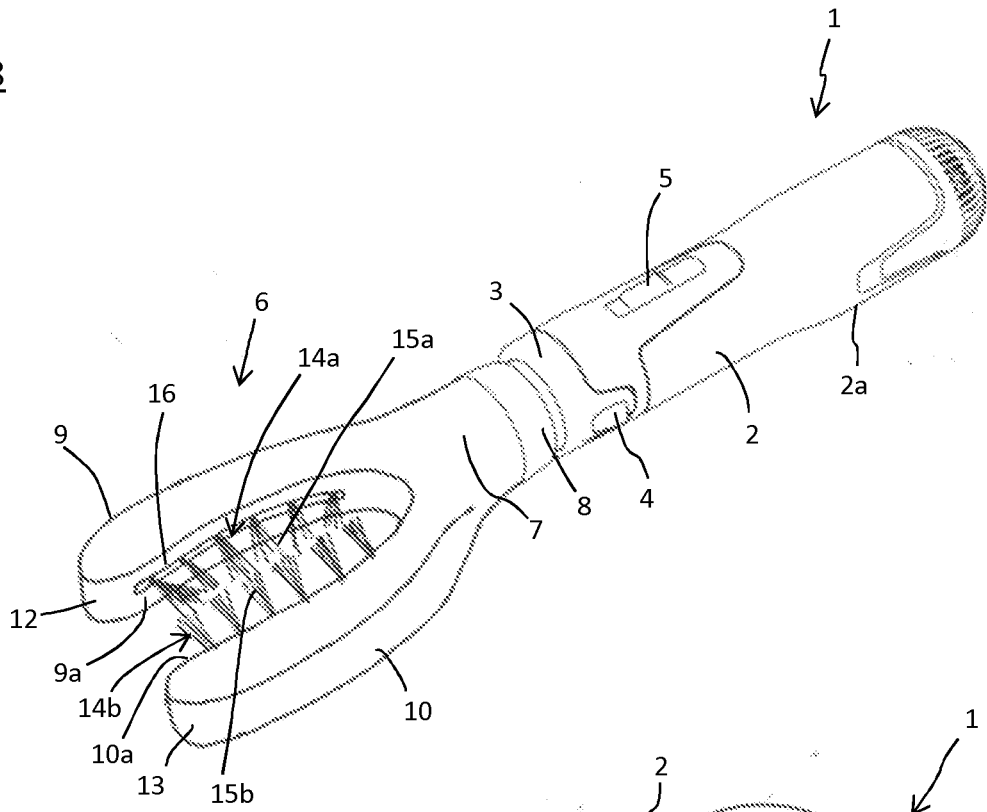
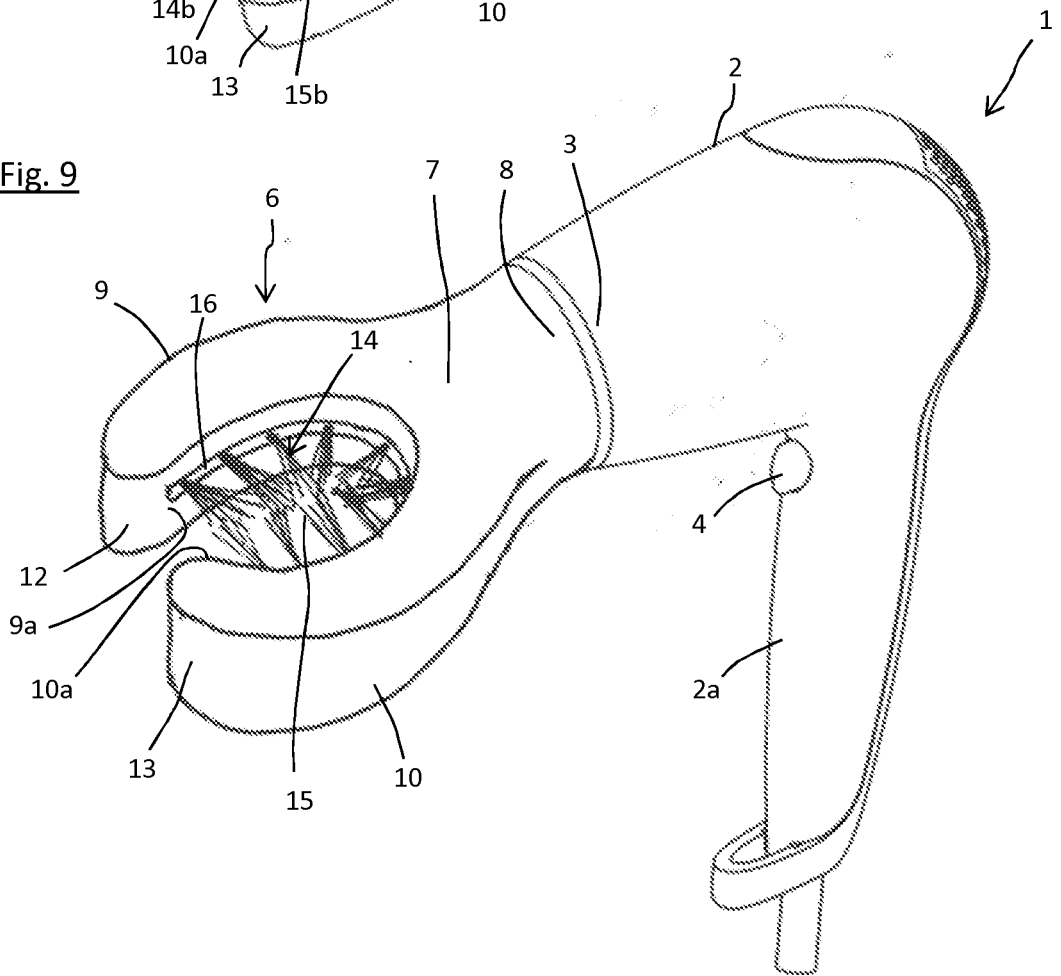


Fig. 9



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- CN 103284440 A [0001]
- DE 102012210275 A1 [0002]
- CN 103284440 [0025]